



Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer (DDTM)  
Monsieur le Chef du Service de l'Eau et des  
Risques  
2, rue Jean Richepin  
BP 50909  
66020 Perpignan cedex

Nos réf. : 115b

Perpignan, le 10 MARS 2022

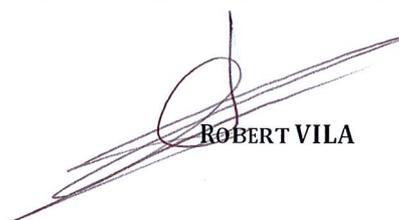
**Objet** : avis concernant le projet de renouvellement d'autorisation de la sablière de la Salanque sur les communes de Perpignan et Villelongue-de-la-Salanque.

Monsieur le Chef de service,

Vous demandez l'avis de la CLE concernant le renouvellement de l'autorisation de la Sablière de la Salanque, incluant notamment le projet d'exploiter la gravière en eau, jusqu'à la cote de - 6 m NGF, au sein des alluvions quaternaires du Roussillon. Mon précédent avis était favorable, et apportait certaines recommandations, dont il a été tenu compte dans le dépôt du présent dossier. Aussi j'émetts à nouveau **un avis favorable** au projet.

Veillez croire, Monsieur le Chef de service, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU



ROBERT VILA